

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

JEUDI 15 DÉCEMBRE 2011

Étaient présents : MM. SCHIBER - TERREAUX – BAUDOIN – BANDELIER – PFLIEGER - CLEMENCELLE - BOYON – GODEY – DEBRAY – OUDET – ALTMAYER – Mlles CONTET - PORTA

Absents excusés : M. LOCATELLI (pouvoir à Y. ALTMAYER)
Mme AUSSARESSES (pouvoir à Mlle PORTA)

Secrétaire de séance : Mlle Laurence PORTA

Le Maire ouvre la séance à 20 h 00

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie SCHIBER, Maire, s'est tenue la dernière séance du Conseil Municipal, au cours de laquelle les décisions suivantes ont été adoptées.

I Informations

*** Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas verser, pour l'exercice 2011, l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur de la commune conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

*** Stationnement**

Après une période d'essai et d'information sur l'organisation de stationnement des véhicules Grande Rue, Rue Haute et de la Mairie, il apparaît désormais nécessaire d'appliquer la réglementation par arrêté municipal.

Cette décision sera effective à compter du 2 janvier 2012.

II Tarification des services municipaux

En cas d'intervention des services municipaux pour des tiers, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants :

- Main d'œuvre tous services :
 - * Intervention en semaine 21 € TTC/Heure
 - * Intervention de nuit 48 € TTC/Heure
 - * Intervention de dimanche 40 € TTC/Heure
- Engins :
 - * Tracto-pelle 46 € TTC/Heure
 - * Camion 29 € TTC/Heure
 - * Compresseur 15 € TTC/Heure
- Transports :
 - * Camion 1 € TTC/Km
 - * Tracteur avec girobroyeur 55 € TTC/Heure

III Cession de terrain

Le Maire demande la régularisation d'un acte notarié concernant la cession de la parcelle AI n°155 lieu-dit « voies des près devant les marais » d'une superficie de 3 ares 16 ca au bénéfice de la Commune pour l'euro symbolique.

IV Tarification de l'eau et l'assainissement

Pour l'année 2012, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de voter les tarifications suivantes :
 - * Budget EAU : - le prix du m³ à 1.83 €
- le droit fixe à 22 €
 - * Budget ASSAINISSEMENT : la taxe assainissement à 1.24 € le m³
- et donner acte des nouvelles redevances à l'Agence de l'Eau :
 - * la « lutte contre le pollution » passe de 0.21 € à 0.22 €
 - * la « modernisation des réseaux de collecte » est maintenue à 0.15 €.

V Personnel communal : prolongation de contrat

Afin de respecter les directives en vigueur concernant l'encadrement en accueil périscolaire et pour le bon fonctionnement des services, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de prolonger d'un an le contrat de travail de l'agent actuellement en poste.

La séance est levée à 21 h 30.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 21 décembre 2011.

Le Maire,

Jean-Marie SCHIBER.

